

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2024

SEMAINE DE QUATRE JOURS POUR LES BÉNÉVOLES - (N° 2065)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° AS42

présenté par

M. Bertrand Petit, rapporteur

à l'amendement n° AS16 de M. Panifous

ARTICLE 2

I. – À l'alinéa 2, après le mot :

« document »

insérer les mots :

« de l'association ».

II. – En conséquence, après le mot :

« bénévole »,

supprimer la fin du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à simplifier les modalités de justification de l'engagement bénévole en prévoyant la présentation d'une attestation de l'association.